



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Panthéon

Question écrite n° 80193

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson alerte M. le ministre de la défense sur le projet d'inhumation de Jean Zay au Panthéon. « Aux grands hommes la Patrie reconnaissante », telle est l'inscription présente sur le fronton du Panthéon. Cela signifie que la patrie tout entière se reconnaît dans la vie de la personnalité intégrant le Panthéon, lieu de notre mémoire collective, et considère la personne ainsi honorée comme un exemple d'attachement à la France, à ses symboles et à ses valeurs. Or ce projet n'est pas sans semer le trouble au sein du peuple français. Jean Zay fut notamment l'auteur d'un poème qualifiant notre drapeau tricolore, emblème national, de « saloperie tricolore ». À l'heure où notre peuple a besoin de retrouver sa cohésion, le sens de ce qui unit les Français, l'intégration de Jean Zay au Panthéon est un contre-signal d'unité nationale. C'est la raison pour laquelle il demande qu'il soit renoncé purement et simplement à la mise à l'honneur de Jean Zay à cette occasion et sollicite l'avis du ministre de la défense sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le poème de Jean Zay intitulé « Le Drapeau », écrit en 1924, n'était pas destiné à la publication. Cette oeuvre de jeunesse a cependant été publiée par la presse d'extrême droite et utilisée à chaque étape de la carrière de Jean Zay pour mettre en cause son patriotisme. Il a eu l'occasion de s'exprimer lui-même sur ce sujet devant la Chambre des Députés. Le parcours de Jean Zay est exemplaire aussi bien comme député, ministre de l'éducation nationale que comme combattant. Il démissionne en 1939 de son poste au Gouvernement pour être enrôlé dans l'armée non par obligation mais par amour de la France et intègre le commandement du train pour la IV^{ème} armée comme sous-lieutenant. Après l'avoir arrêté, le régime de Vichy dresse son procès politique et le condamne à la dégradation militaire et à la déportation. Il sera assassiné en 1944 par la Milice. Dans l'immédiat après-guerre, Jean Zay est réhabilité par l'arrêt du 5 juillet 1945 qui annule cette condamnation. Son engagement dans la lutte pour son pays est reconnu. Il est cité à l'ordre de la Nation en 1946. Jean Zay aura été un grand patriote et un grand Republicain. Il avait fait le choix des valeurs de la République, dont il fut un grand serviteur. Nommé ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts le 4 juin 1936, il mena de nombreuses réformes jusqu'en septembre 1939 pour moderniser en profondeur l'éducation nationale et valoriser le patrimoine et les institutions culturelles. De nombreux établissements scolaires portent son nom. Son entrée au Panthéon le 27 mai dernier marque la reconnaissance de la Nation à une personnalité d'exception.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80193

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3858

Réponse publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6484